

## **Le LNS dépose son plan stratégique 2016-2018 au Ministère de la Santé**

Le Laboratoire national de santé (LNS) s'est vu valider le 8 juillet son plan stratégique 2016-2018 par son Conseil d'administration. Le but de ce plan est de mettre l'établissement public en conformité avec les missions définies par la loi du 7 août 2012 et de préciser les objectifs pour les prochaines années. La version finale du plan stratégique qui se veut ambitieux et entièrement au service de la santé, est actuellement soumise pour accord au Ministère de la Santé.

Disposant d'infrastructures modernes, d'équipement analytiques performants et d'un personnel hautement qualifié et spécialisé, le LNS est organisé en institut pluridisciplinaire. Il compte aujourd'hui, à côté d'un département administratif, quatre départements scientifiques regroupant chacun les services relatifs aux domaines de la médecine, de la médecine médico-légale, de la microbiologie et des analyses de contrôle officielles.

Actuellement la direction par intérim du LNS se trouve entre les bonnes mains du Prof. Philippe Hartemann, professeur émérite de santé publique, spécialisé en hygiène et relations santé – environnement à la faculté de médecine de Nancy. Sa grande expérience est un énorme atout pour le développement actuel du LNS. Au vue des prestations très variées et complexes que le LNS offre aux citoyens, les responsables de l'établissement sont plus que soucieux de dégager un profil similaire pour le poste du futur nouveau directeur du LNS. C'est la raison pour laquelle le mandat du Prof. Hartemann vient d'être prolongé par le Conseil d'administration jusque début 2017 et il restera également disponible par la suite pour assister la nouvelle personne qui reprendra les rênes de l'établissement.

Peu connu par le grand public, le LNS constitue l'unique institution du pays habilitée à effectuer des analyses dans le cadre médico-légal, qu'il s'agisse d'examens sur divers composés chimiques, d'autopsies dans un cadre juridique ou clinique, ou de l'identification de personnes par un test génétique. Dans le cadre du projet de service d'accueil pour les victimes de violences, encore appelé « Opferambulanz », le département de médecine légale est habilité à documenter d'un point de vue purement médico-légal les blessures physiques infligées à des personnes majeures qui décident de ne pas porter plainte auprès de la police. Les blessures sont ainsi documentées et archivées au LNS et seule la victime garde le contrôle et la maîtrise sur sa documentation. Par

14 juillet 2016

ailleurs, la réintégration du service d'identification génétique dans la 2<sup>e</sup> phase du nouveau bâtiment du LNS à Dudelange, prévue pour juillet 2017, permettra à ce service de faire face à l'augmentation de la demande, de créer de nouvelles activités et de dégager des synergies avec le service médico-judiciaire et les autres départements du LNS.

Vendredi passé, le LNS a également signé, ensemble avec tous les hôpitaux du pays, un contrat de collaboration avec l'ALUPSE (association luxembourgeoise pour la prévention des sévices à enfants). Dans ce cadre, le pédiatre social de l'association peut dorénavant faire appel au LNS, entre autres, pour l'évaluation par le médecin légiste des lésions ou traces suspectées d'être le résultat de la négligence ou de la maltraitance d'un mineur ; la détermination de la cause et des circonstances des lésions ou traces jusqu'à un degré raisonnable de certitude ; la collecte et la préservation des preuves chez les mineurs victimes d'abus ou encore le travail en réseau avec d'autres structures médicales et judiciaires nationales et/ou internationales selon les besoins.

Au niveau du service de l'anatomie pathologique du département de médecine du LNS qui rencontre actuellement certains problèmes de délais de réponse liés à l'implémentation de nouvelles méthodes de travail, diverses mesures sont en train d'être mises en place afin d'y remédier au plus vite. Ainsi, un comité de suivi scientifique, exclusivement composé de spécialistes issus des domaines de l'anatomie pathologique et de la cancérologie extérieurs au LNS, est actuellement constitué afin de réévaluer les mesures mises en place et de valider ainsi son fonctionnement. Par ailleurs, le projet innovant de Télé-pathologie assurant un meilleur service pour les biopsies extemporanées (prélèvement d'un tissu au cours d'une intervention chirurgicale dans l'intention d'en faire un examen microscopique pour affirmer ou infirmer qu'une lésion est cancéreuse) permettra pour la première fois d'offrir ce service à tous les hôpitaux du pays et dès lors d'améliorer le service rendu aux patients. Il consiste en un traitement local de la biopsie, dont les images sont envoyées en temps réel par télétransmission au pathologue devant son microscope virtuel au LNS en évitant ainsi le temps d'acheminement jusqu'au laboratoire. Ceci représente une première en matière de télémédecine à l'échelle d'un pays.

Le projet du centre national de génétique, prévu dans le programme gouvernemental et devant être créé en 2016 avec le statut de centre diagnostique de la part de la Caisse nationale de santé (CNS), sera immédiatement érigé au sein du LNS. Un groupe de travail formé des différents acteurs et clients concernés a été constitué au niveau du Plan National Cancer pour la bonne mise en œuvre de ce projet.

Les autres missions de contrôle microbiologique et de laboratoire de référence seront amplifiées par exemple pour le domaine crucial de la résistance aux antibiotiques, de la toxicologie, du bio-monitoring et du contrôle alimentaire.

Communication

14 juillet 2016

La réflexion sur le projet de Laboratoire central de biologie hospitalière portant sur le souhait de la part du Ministère de la Santé pour une plus grande coopération entre le LNS et les laboratoires des centres hospitaliers, en mettant en commun les activités tout en utilisant les points forts de chacun, vient d'être relancée. Il convient maintenant au LNS de construire une stratégie adéquate avec les hôpitaux intéressés par cette collaboration.

Avec le déménagement de la bio-banque - IBBL ainsi que le service vétérinaire lors de la finalisation de la phase II du bâtiment à Dudelange en juillet 2017, la collaboration entre le LNS et ces 2 instances permettra encore la mise sur pied de nouveaux projets intéressants à l'avenir. Un plus grand engagement dans des projets de recherche à utilité imminente pour la santé publique en découlera.

Par la mise en œuvre de ce nouveau plan stratégique 2016-2018, qui nécessite toutefois encore la validation par le Ministère de la Santé, le LNS est en train de tout mettre en œuvre pour se projeter dans l'avenir et pour devenir un partenaire fiable et de qualité !